



La présidente d'Europalestine fait appel de sa condamnation à 2 ans de prison avec sursis

Description

Par l'Agence Média Palestine, le 27 mars 202

Olivia Zemor, présidente du groupe *Europalestine*, a été déclarée coupable « d'apologie d'acte de terrorisme » pour des articles publiés les 7 et 8 octobre 2023. Le tribunal judiciaire l'a condamnée à 2 ans de prison avec sursis, 5 ans d'inéligibilité, 2 000€ d'amende, 3 000€ de dommages et inscription au FIJAIT (Fichier Judiciaire National des Auteurs d'Infractions Terroristes). Elle a aussitôt fait appel de ce jugement.

Quelques jours avant ce verdict, son compagnon et vice-président Europalestine Nicolas Shahshahani a fait l'objet d'une interpellation brutale.

C'est une forme d'obscurantisme, de négation de l'histoire, de la complexité et de la réalité de ce qu'il se passe à plus de 3 000 kilomètres du territoire français, d'annonce Matteo Bonaglia, l'un des deux défenseurs d'Olivia Zemor avec Elsa Marcel, à la sortie du tribunal de Paris hier soir après le rendu de jugement.

L'avocat d'Olivia Zemor annonce une décision politique qui s'aligne sur l'agenda gouvernemental de répression du mouvement de solidarité avec la Palestine. Ce qui est le plus inquiétant pour nous, justiciables français, d'explique-t-il, c'est de voir à quel point la plume du juge peut être tenue par l'exécutif, et à quel point l'autorité judiciaire peut aligner ses positions avec celles de la diplomatie française, alors qu'il existe ou qu'il doit exister une séparation entre le pouvoir exécutif et l'autorité judiciaire.

Malgré la sévérité du jugement rendu, Matteo Bonaglia affirme rester confiant dans les procédures d'appel. Comme ça a déjà été le cas, plusieurs fois, par le passé, nous sommes confiants quant à ce terme, si ce n'est la cour d'appel, si ce n'est la cour de cassation alors la cour européenne des droits de l'homme, Olivia sera rétablie dans la justesse et la

sinc rit  de son combat qui jamais n a  t  une quelconque forme d apologie, de soutien ou de glorification d actes de terreur. 

Alors que le gouvernement examinera les 16 et 17 avril prochains la proposition de loi port e par la d put e Caroline Yadan, les soutiens de la cause palestinienne s inqui tent d un tournant dangereux dans la r pression de leur parole, comme nous le rapportons dans [cet article de l Agence M dia Palestine](#) paru hier.

De nombreux soutiens s  vent d j  pour d noncer une r pression de la libert  d expression et appeler   un front large contre   la criminalisation des soutiens de la Palestine.

date cr  e
2026/03/27